L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 2 JUIN 1888. 61me Année

Dufour & Bonnet, Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 2 JUIN 1888.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Bourse des Encanteurs.

PAR LE SHERIF—Plusieurs terrains et bâtisses sis dans les différents districts de cette ville.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Une moitié d'intérêt indivise dans un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville.

PAR B. ONORATO—Propriété de valeur dans le Sixième District, coin des rues Laurel et Arabella.

PAR BRIGNONI & BLAKELY—Résidence de valeur dans le Troisième District, No 522 rue Derbigny, coin Union. Cottage double, donnant un bon revenu, Nos 323 et 325 rue Urquhart, entre St-Ferdinand et Port.

PAR W. L HODGSON—Une propriété désirable, coin des rues Julie et Dryades.

La salubrité de la Louisiane et de la Nlle-Orléans.

Il règne, dans le monde, contre les pays chauds, tels que la Louisiane, la Nouvelle-Orléans, deux préjugés invétérés, que l'on n'a pas encore entièrement extirpés, et dont il faudrait, cependant, se délivrer complètement, parce qu'ils nuisent prodigieusement à l'humanité, parce qu'ils entravent les progrès, parce qu'ils mettent à l'index des contrées généralement très fertiles, possédant d'abondantes ressources, et qu'ils en éloignent les immigrants, qui, par leur énergie, leur activité, leur ingéniosité, sont appelés à les transformer, à les convertir en véritables Els Dorados, en séjours favoris de ceux qui vont demander aux tièdes atmosphères, aux climats ensoleillés, de doux loisirs ou le rétablissement de la santé.

Le premier de ces préjugés prétend que les pays chauds sont malsains et deviennent les foyers naturels de toutes les maladies infectieuses, de toutes les épidémies qui sont la terreur des peuples; le second, que les habitants de ces contrées, énervés par le climat, sont enclins au "far niente," prennent des habitudes paresseuses, apathiques et sont, par conséquent, incapables de suivre la marche des nouvelles idées, des nouveaux perfectionnements, côte à côte, avec les peuples du Nord et d'emboîter le pas au reste du monde.

Nous ne croyons pas qu'il y ait des idées aussi répandues et que l'on accepte avec autant de docilité, comme des vérités que l'on ne doit même pas se permettre de discuter; néanmoins elles sont erronées et, presque toujours, contredites par les faits. Il s'est passé bien des milliers d'années avant qu'un poète contrisan ait pu dire, avec quelqu'apparence de raison :

C'est du Nord, aujourd'hui, que nous vient la lumière.

L'assertion elle-même, si hasardée qu'elle soit, prouve la fausseté de l'opinion. Si l'on croit faire un grand éloge au Nord en lui chantant, sur tous les tons, que la lumière vient, à cette heure, de chez lui, c'est qu'hier, elle arrivait d'ailleurs. Il n'y a, du reste, qu'à consulter l'histoire pour le constater. C'est des contrées étincelantes de soleil de l'Orient, berceau de l'homme, que nous est venue la civilisation.

Quant à l'insalubrité des climats du Sud, rien n'est plus inexact. Cette insalubrité provient, presque toujours, de la fréquence des marécages et des eaux stagnantes; or, il ne s'en trouve pas plus au midi qu'au nord. Il suffit de jeter les yeux sur la carte du continent américain pour s'en convaincre. Il y a autant et plus d'étangs, de marais, d'eaux croupissantes dans la région des Lacs, que dans les environs du Golfe du Mexique.

Il est injuste et absurde de reprocher à nos contrées, encore à moitié désertes, de n'avoir pas autant desséché et drainé leur territoire que les Etats de l'ouest et du nord-est, qui sont beaucoup plus peuplés et ont, par conséquent, en, jusqu'ici, beaucoup plus de bras à leur disposition pour faire ce travail gigantesque. Si l'on voulait établir, impartialement, sous ce rapport, la comparaison entre les deux grandes sections de l'Union, on verrait, que toutes proportions gardées et en tenant compte des différences de densité des populations, nous avons accompli plus que nos frères d'au delà de la fameuse ligne de Mason et Dixon et que nous sommes plus avancés qu'eux.

Il y a, non loin de nos plages louisianaises, un foyer de maladies infectieuses qui ont fait de notre capitale un objet de terreur pour les étrangers, mais il a suffi que la science s'appliquât, pendant une dizaine d'années, à se rendre compte de l'origine du mal et des moyens de lui barrer le passage, pour que l'on coupât court à ses invasions et qu'il disparût complètement de notre milieu.

Cela fait, et la fièvre jaune arrêtée dans sa marche, que pouvons-nous reprocher à la Louisiane et à son climat? Nous ne leur trouvons que des avantages et pas un seul inconvénient. Il est tellement faux que les chaleurs de l'été soient une cause de maladies, d'affaiblissement de la santé, que l'été est, au contraire, notre saison la plus salubre. Les observations atmosphériques et météorologiques prouvent, tous les jours, que les chaleurs sont beaucoup plus intenses dans les villes du Nord que dans celles du Sud, pendant une période qui varie de trois à cinq mois—ce qui condamne les habitants de ces centres populeux où les êtres humains sont entassés les uns sur les autres, à d'horribles souffrances, durant ce laps de temps. Alors que nos tables de mortalité accusent une diminution remarquable dans le chiffre des décès, c'est le contraire qui arrive là-bas. Les registres mortuaires sont bien autrement éloquents que tous les raisonnements des gens sensés et tous les paradoxes des rhéteurs de l'économie politique.

Outre les motifs tirés, soit de la densité des populations, soit du passage brusque d'un excès à l'autre de la température, il y a une autre raison, à laquelle on ne songe pas assez et qui est, peut-être le plus puissant facteur de l'effrayante mortalité que l'on voit dans les villes du Nord, au milieu de l'été. Comme les froids y sont extrêmement rigoureux, une bonne partie de l'année, toutes les constructions sont combinées en vue de soustraire les habitants à l'action de la température extérieure. Les maison sont hautes, serrées les unes contre les autres; les fenêtres elles-mêmes, établies de façon à intercepter l'air le plus possible. Ce système d'habitations, rend de grands services en hiver, mais il est funeste en été; il force les malheureux habitants à étouffer entre les quatre murailles de leurs appartements, où l'air a de la peine à pénétrer, où il ne se renouvelle que difficilement.

Ici, au contraire, nous bâtissons en vue de faire pénétrer l'air chez nous; de rester plongés, du matin au soir et du soir au matin, dans un vaste bain atmosphérique. A l'encontre des gens du Nord, nous construisons pour l'été.

De là vient que c'est en cette saison que nous trouvons le plus nos aises et que nous nous portons le mieux.

Il est, vraiment, étonnant qu'après les mille améliorations que nous avons apportées, que nous apportons, tous les jours, dans notre façon de vivre, de nous abriter, comme dans notre voirie et le drainage de notre ville, on soit encore obligé de revenir, en faveur de la salubrité naturelle de notre climat, à un plaidoyer qui devrait être usé, démodé, depuis longtemps. La faute en est à notre négligence dans ces matières. Nous sommes si persuadés des avantages que nous possédons; ils nous paraissent si évidents, que nous nous imaginons que le reste de l'univers en doit savoir, là-dessus, autant que nous. Là est l'erreur et le mal dont nous souffrons. Le Nord est dans la plus complète ignorance de ce qui se passe ici, des améliorations qui s'y multiplient, de l'étonnante salubrité dont nous jouissons. Il ne suffit pas que nos rues et nos faubourgs soient parfaitement assainis: il faut que, partout ailleurs, on sache qu'ils le sont; que, partout ailleurs, ces faits que nous relatons soient publiés et mis à la portée de tous. Le préjugé ne se détruit pas de lui-même; c'est nous qui devons le pourchasser, le combattre, jusqu'à ce qu'il ne donne plus signe de vie, jusqu'à ce que l'on proclame, bien haut, au Nord, le contraire de ce que l'on y pense, de ce que l'on y croit à présent. Ce jour-là, nous deviendrons une ville, un Etat en vogue, fashionable, où quiconque sera en passe de le faire, voudra passer quelques semaines, au moins, de nos printaniers mois d'hiver.

Législature.

Le Sénat a eu deux séances exécutives, dont le résultat est resté à moitié secret. Tout ce que l'on en sait, c'est que plusieurs nominations du gouverneur ont été rejetées. On ne cite pas les noms. Il s'agissait de postes importants. Ce rejet a fait sensation.

Les deux Chambres se sont réunies pour élire les juges de circuit, 4e, 5e et 6e. Voici le résultat :

4e circuit: trois candidats, W. O. Strickland, St. Hélène; W. F. Kernan, East-Feliciana; Sam Matthews, Iberville; premier scrutin le sénateur Strickland élu.

—5e circuit: Trois candidats, Moore, Lafourche; E. W. Blake, Lafourche; René T. Beauregard, St-Bernard.—Quatre scrutins. Au 3e le nom de Moore est retiré. 4e scrutin, Beauregard est élu.

—6e circuit: Trois candidats, Jos. H. Spearing, Orléans; Wm B. Kelly, Orléans; Chas A. Conrad, Orléans.—Un scrutin, Kelly élu.

A la Chambre, M. Gilmore a demandé que MM. Marqueze et Caunonge fissent partie du comité des affaires de ville.—Renvoyé au Comité des Réglements.

M. Shattuck présente un mémoire des habitants de Calcasieu, demandant l'adoption de l'appareil Doyle pour mesurer les bois de charpente.

M. Wells demande l'établissement de cours de physiologie, d'hygiène dans les écoles publiques.

Il présente un projet de loi pour assurer le recensement de 1890.

Les deux Chambres s'ajournent à lundi.

Plusieurs projets contradictoires ont déjà été présentés sur la Loi du Dimanche. La campagne veut le maintien. La Nouvelle-Orléans demande l'abolition. Quatre classes de projets sont en présence :

1. Pour le maintien pur et simple.
2. Pour le rejet pur et simple.
3. Pour l'abolition partielle en faveur des centres de plus de 2000 âmes.
4. Pour changer la loi en mesure de police locale et laisser les autorités municipales la régler à leur façon.

Le major Burke ex trésorier d'Etat a livré la place ainsi que les livres à son successeur M. Pipes. Les comptes ont été trouvés *corrects*.

Washington Hotel.—La réputation de cet hôtel, tenu par M. John Trisconi, est faite depuis longtemps. Pour les bains, aucune station du lac ne vaut celle de Milneburg. L'eau y est parfaitement pure. Aussi les baigneurs y affluent-ils pendant tout l'été.

Quoique Geo Andrews, de Lowell, eût la moitié du corps couvert d'ulcères salt-rheum il fut néanmoins guéri par la Salsepareille d'Ayer.

Le czar Alexandre III.

Le *Matin* de Paris publie des renseignements sur le caractère et la vie intime du czar.

Nous en extrayons les passages suivants, sans garantir l'exactitude du portrait :

Tous ceux qui ont eu l'honneur d'approcher S. M. le czar le déclarent, au point de vue de l'intelligence, de beaucoup inférieur à son père. Il est, de même, de manières moins affables, moins ouvert, moins liant, et je ne crois pas que jamais représentant d'une puissance étrangère puisse se tailler auprès de lui une situation comme le général *Le Flo*, par exemple, avait su s'en créer une auprès d'Alexandre II.

On a parlé, à juste titre, des sympathies qu'avait su se concilier à la cour actuelle M. le général Appert, dont la femme, Danoise d'origine, était pour S. M. l'impératrice une véritable amie.

Peut-être ne faudrait-il pas chercher ailleurs le secret de l'influence indiscutable, mais relative néanmoins, dont jouissait l'ambassade de France.

L'empereur est essentiellement militaire, et jamais un civil, quels que soient ses mérites, son savoir faire ou sa valeur propre, ne se conciliera ses bonnes grâces comme un militaire, fût-il inférieur en talents, sa considération personnelle fût-elle moindre, son nom moins éclatant.

Les parades sont assez fréquentes à Saint-Pétersbourg. Sa Majesté se montre ravie d'avoir à ses côtés, quand les troupes défilent devant elle, des représentants du corps diplomatique. Je sais bien que les attachés militaires étrangers suffisent à lui constituer une sorte d'état-major; dans ces solennités les chefs de mission ont leur place toute désignée, mais il s'agit là d'un état major de second ordre.

Le Czar aime à voir, dans sa suite, les personnages de plus haute qualité; l'ambassadeur d'Allemagne, le général de Schweinitz, aurait bien garde de manquer à une parade.

J'ajoute que le Czar se rend fréquemment au manège; il y rencontre l'ambassadeur d'Allemagne, s'entretient avec lui. Là, M. de Laboulaye est contraint à briller par son absence, et si l'on considère que les audiences personnelles accordées par Sa Majesté au corps diplomatique sont des plus rares, force nous est d'avouer que le choix d'un ambassadeur civil à Pétersbourg est au moins regrettable.

Je ne crois point commettre une indiscrétion blâmable en disant que l'honorable M. de Laboulaye le reconnaît tout le premier et se rend si bien compte de l'état d'infériorité dans lequel il se trouve vis-à-vis de son collègue d'Allemagne qu'il accepterait très volontiers un autre poste.

Je n'entends par là diminuer en rien la situation de M. de Laboulaye, pas plus que l'autorité dont il jouit. Je constate le fait en passant parce qu'il est vrai, parce que je croirais manquer à mon devoir en omettant de le signaler.

La vie intime du czar, son existence privée, tranche considérablement avec celle des autres membres de la famille impériale.

C'est l'austérité la plus complète, et celui qui s'efforcerait d'y trouver la moindre anecdote je ne dirai pas à scandale—mais simplement croustilleuse, perdrait une belle occasion d'employer utilement ses loisirs.

Sa Majesté se rend volontiers au théâtre, mais n'aime pas les fêtes. Elle fait acte d'apparition aux bals des grands ducs, aux grands dîners, parce qu'Elle se juge tenue de le faire, mais si Elle n'écoutait que son propre mouvement, Elle passerait toutes ses soirées au palais.

Alexandre III prend beaucoup d'exercice, soit que sa forte constitution l'y oblige, soit qu'il recherche, par goût, par tempérament, la fatigue.

Il ne recule pas devant les travaux manuels les plus ordinaires on pourrait fréquemment le voir, un rateau à la main, par exemple, faisant la toilette aux allées de ses jardins, soignant les arbustes, ou bien encore, à la campagne, ramassant le bois pour en constituer des fagots et les porter ensuite sur son dos comme le dernier des bûcherons.

L'intelligence, je l'ai dit, est moyenne, mais le caractère se distingue par une opiniâtre ténacité. Les idées sont lentes à venir, lentes aussi les décisions à prendre; une *fois prises*, le diable ne l'en ferait point démordre.

Dans une soirée, Mme X. sert elle-même le thé à ses invités.

Guibollard, raffiné, et en veine de galanterie.

—Ah! madame, vous êtes la grâce même; on consentirait à ne rien boire, pourvu que ce fût versé par vos mains.

LOUISIANE.

L'*Echo*, Lac Charles, paroisse Calcasieu, du 1er juin :

Chaque jour nous apporte une ou plusieurs familles, qui viennent chercher un endroit favorable pour s'y installer comme fermiers ou refaire une santé délabrée. Tout ce monde arrive, invariablement, de l'Ouest ou du Nord et il est rare, bien rare, qu'après avoir goûté de notre climat, on retourne dans la contrée glaciale que l'on vient de quitter, excepté pour y régler ses affaires et revenir le plus tôt possible.

—M. J. L. Lyons, de Sugartown, dans notre paroisse, nous a apporté, le 26 mai, des pêches superbes de la variété General Lee. Elles étaient d'une belle dimension, très juteuses et très savoureuses. L'arbre qui les a portées vient d'une pépinière du Tennessee.

Nous avons toujours soutenu que les terres qui s'étendent au Nord et au centre de la paroisse, sont admirablement propres à la culture des fruits. Si nous avions un chemin de fer traversant la région dont nous parlons, cette industrie s'y développerait rapidement; au bout de quelques années, on aurait abandonné l'exploitation du coton pour élever des vergers ou de petites fermes aux cultures variées. Les terres que l'on achète encore maintenant de $1 à $2 50 l'acre, vaudraient cinq fois davantage.

—M. F. K. Welsh était en ville, cette semaine. Il nous a parlé avec enthousiasme des mérinos et des autres moutons qui appartiennent à son père. M. Welsh a acheté ces brebis, l'automne dernier; elles lui venaient du Texas. Elles avaient été tondues en automne; il les a tondues, de nouveau, au printemps. Il a tiré des boucs mérinos de 14 à 18 livres et des brebis, environ 5 livres. Les moutons de M. Welsh sont dans un parfait état de santé.

On ne comprend pas pourquoi l'on ne se met pas, ici, à faire l'élevage de la race ovine, des espèces les plus renommées, principalement. Il y a là beaucoup d'argent à gagner.

Le capt. D. E. Sweet, de Jennings, nous a rendu visite, cette semaine; il nous a dit que l'on expédie, maintenant beaucoup de bœufs par son bateau, pour le chemin de fer.

A Jennings et à Lac Arthur, tout va bien, dit-il; les récoltes seront abondantes et le pays est extrêmement salubre.

—Il n'y a pas d'endroit plus propre à l'établissement des fabriques de toute sorte que Lac Charles, au point de vue de la salubrité, au point de vue du bas prix du bois, au point de vue de la vie à bon marché. Si l'entreprise exige un gros capital, il est prudent d'offrir des avantages aux industriels, des primes, telles que le don des terrains, le transport gratuit des machines, etc.

S'il ne s'agit que d'un petit capital, il faut laisser faire les citoyens.

Leurs bénéfices restent ici et se dépensent ici. Il ne faut rien négliger pour empêcher que les actionnaires d'une entreprise soient des étrangers, car alors, tous les profits s'en vont ailleurs. La grande question est donc que l'initiative vienne en grande partie de nos concitoyens.

Nous voyons avec plaisir qu'ils dirigent maintenant leurs efforts de ce côté.

Avec des fabriques, des productions du pays, et un marché ici même, nous verrons grossir vite nos richesses et nous recueillerons presque tous les profits de notre labeur. Il s'agit à présent de la création d'une fabrique de conserves qui pourrait beaucoup rapporter, sans exiger d'énormes avances. Nous ayons assez de moyens pour l'établir immédiatement. Que ne nous mettons-nous de suite à l'œuvre?

Le *Banner*, New Road, paroisse Pointe Coupée, du 26 mai :

Nous avons eu, hier, une forte pluie accompagnée de tonnerre et d'éclairs. Nous en avons fini avec la longue sécheresse; il est même à craindre que nous ne recevions plus d'eau que nous n'en avons besoin. On croit que le maïs sera légèrement endommagé.

—Un de nos voisins, M. H. C. Patin, a planté, cette année, un baril de pommes de terre. Sait-on combien il en a obtenu? 29 barils. On raconterait ces choses-là aux fermiers de l'Ouest, qu'ils ne les croiraient pas.

—Nous avons expédié, depuis plus d'un mois, d'énormes quantités de prunes à la Nouvelle-Orléans, mais elles ne s'y sont pas bien vendues. Les prix étaient meilleurs les années précédentes.

—Après avoir baissé de 11 pouces, devant la Pointe Coupée, le fleuve va rester au même niveau, quelque temps, pour hausser encore une fois, plus tard. N'est-ce par le moment d'inspecter les levées et de se rendre un compte exact de la quantité d'eau qui est venue se heurter contre la levée Morganza?

—Quelques bûcherons ont commencé à pénétrer dans les marécages, le long de l'Atchafalaya, et à s'emparer des bois qui leur tombent sous la main, sans s'inquiéter de savoir si les arbres dont ils disposent ainsi n'ont pas de propriétaires légitimes. Il serait temps de mettre un terme à cette détestable pratique et de forcer ces maraudeurs d'une nouvelle espèce à respecter le bien d'autrui.

Le *Bulletin*, Marksville, paroisse Avoyelles, du 26 mai :

Nous avons reçu, dimanche dernier, une véritable pluie torrentielle; les rues de Marksville ont été entièrement inondées. Nous n'avions pas vu une pareille quantité d'eau dans nos rues depuis juin 1886.

—Notre voisine, la *Review*, demande l'organisation d'une association d'immigration dans notre paroisse, afin que nous ayons notre part de l'affluence d'immigrants qui viennent se fixer dans l'Etat; on ne peut mieux suggérer. Nous ajouterons qu'il serait bon que ceux de nos concitoyens qui représentaient les Avoyelles à la récente Convention d'immigration, fissent un appel à leurs compatriotes, afin d'arriver à fonder une Association de ce genre sur des bases solides.

(Nous avons reçu la visite de M. Louis Tanner, de Cheneyville, Lne. M. Tanner va établir, à Bunkie, un journal dévoué aux intérêts de l'agriculture et de l'immigration. Nous souhaitons sincèrement le plus franc succès à notre prochain confrère. Notre appui lui manquera encore moins que nos sympathies et nos vœux.)

Le *Protector*, Pointe à la Hache, paroisse Plaquemine, du 10 mai :

Le fleuve baisse avec une rapidité alarmante. On croit que nos planteurs de riz seront, bientôt, obligés d'avoir recours à leurs pompes. Cette façon d'irriguer est coûteuse, et les petits planteurs ne peuvent en profiter, vu qu'ils n'ont pas de quoi acheter l'appareil. Il perdent donc beaucoup à la baisse des eaux.

—On nous écrit, de Tropical Bend :

"Les acheteurs d'oranges commencent à nous arriver, mais la majorité de nos propriétaires d'orangeries sentent qu'ils ont un marché naturel à la Nouvelle-Orléans, et ils cherchent à en tirer avantage. Ils ne livreront pas leur marchandise aux spéculateurs, si ces derniers ne leur en donnent pas un bon prix.

—On continue à tirer les pommes de terre du sol. Il y a bénéfice à les expédier maintenant. Les prix obtenus, cette année prouvent, une fois de plus, que les légumes, à l'état de primeurs, se vendent toujours mieux que plus tard, attendu qu'au Nord et à l'Ouest, il y a alors disette de ces produits du sol. Plus tôt on récolte, mieux on vend.

Jusqu'à présent, le riz, dans nos environs, n'a pas souffert, seulement les pluies ont enlevé quelque semence en certains endroits. L'eau ne manque pas encore ici. Le fleuve n'a baissé que de six pouces, en trois jours."

Les bons effets de la Salsepareille d'Ayer, sur les personnes affaiblies, sont instantanés, la guérison suit de près.

Scène de ménage :

—M'aimes-tu?

—Je te le jure!

—Eh bien, voilà un louis pour tes emplettes aujourd'hui.

—Je n'en veux pas de ta pièce, elle est fausse.

—Tu vois bien que tu ne m'aimes pas, puisque l'amour est aveugle.

Allemagne.

On lit, dans la *République Française* du 17 mai :

Notre correspondant de Berlin nous télégraphie que la santé de l'empereur continue de s'améliorer. Il a passé une nuit excellente. Le docteur Mackenzie a changé la canule hier matin; l'opération s'est faite avec une grande facilité.

Voici, d'après le représentant de la *Pall-Mall Gazette* qui a été reçu à Charlottenbourg par le docteur Mackenzie, quelques détails intéressants sur la maladie de l'empereur et sur l'historique de son traitement.

M. Mackenzie a affirmé qu'en mai 1887 les médecins allemands, notamment le docteur Bergmann, s'apprêtaient à accomplir sur le prince impérial l'opération de la laryngotomie, bien que la nature du mal dont souffrait le patient ne fût pas connue et qu'il ne fût nullement certain qu'il s'agit d'un cancer, bien que le plus habile opérateur de Berlin, le docteur Hahn, n'eût réussi à accomplir l'ablation du larynx sans entraîner la mort du malade qu'en trois cas, dont deux sont douteux. Il n'y a aucune raison de croire, ajoute le docteur Mackensie, que le prince impérial ait été averti de la gravité du danger auquel on allait l'exposer. Ce fut alors que M. de Bismarck intervint, qu'il conseilla aux médecins allemands de faire appel aux lumières d'un spécialiste étranger et que M. Mackenzie se rendit à Berlin : ce dernier commença par exiger que l'on déterminât la maladie du prince par un examen microscopique des parties atteintes. Il extirpa lui-même, le lend main, un fragment de la gorge, qui fut envoyé au professeur Virchow, qui, après examen, déclara que, dans ce qu'on lui avait envoyé, il n'avait trouvé aucune trace de cancer.

On consulta alors le docteur Hahn pour savoir s'il voulait faire l'opération qu'on projetait, mais il répondit qu'il ne la tenterait que si le docteur Virchow ou tout autre pathologiste lui assurait que la maladie était réellement un cancer. Or, comme le docteur Virchow avait été d'opinion contraire, cela équivalait à un refus de la part du seul opérateur allemand qui ait été quelquefois heureux dans ses opérations de laryngotomie.

Il n'a pas encore été prouvé que l'empereur est atteint d'un cancer. A la suite du départ de M. Virchow pour l'Egypte, on a fait venir à San Remo le docteur Waldeyer, le premier microscopiste après Virchow. Il constata exactement les mêmes caractères histologiques dans les parties malades que son prédécesseur, mais sa conclusion fut différente, car il conclut, lui, à un cancer. M. Virchow vient de rentrer d'Egypte; la questipe lui sera soumise, et, s'il maintient ses déclarations antérieures, la question restera ouverte.

Le docteur Mackenzie a ajouté que l'empereur est atteint d'une inflammation aiguë des membranes du cartilage, ce qui est une maladie dangereuse, mais non fatalement mortelle. Elle le deviendrait évidemment, et sous peu, si elle était compliquée de cancer. Le docteur Waldeyer soutient que le cancer existe, mais rien de nouveau, depuis son dernier examen, n'est venu apporter une preuve décisive de l'erreur du docteur Virchow. De sorte que rien ne peut être dit d'une façon certaine sur la maladie impériale.

La *Gazette de Francfort* reproduit le procès-verbal publié par la *Gazette de l'Allemagne du Nord* et qui a trait à la mésaventure d'un voyageur de commerce allemand qui, voulant se rendre à Reims, a été invité, par le commissaire de police français chargé de la surveillance de la frontière, à rentrer sur le territoire allemand. La *Gazette de Francfort* commente ainsi la note dont la *Gazette de l'Allemagne du Nord* avait accompagné le procès-verbal et dans laquelle le journal de Berlin disait que de pareils incidents étaient bien faits pour détourner les Allemands de l'idée de faire des excursions en France.

"Nous ne comprenons pas l'indignation dont fait montre la *Gazette de l'Allemagne du Nord*. Une feuille qui a demandé et défendu l'expulsion de milliers d'habitants paisibles de la Pologne et qui est restée sourde aux plaintes que ces expulsions ont provoquées dans des familles si nombreuses, n'a pas le droit de se plaindre de ce qu'un Allemand ne puisse entrer en France sans y être autorisé par un préfet français. Si nous ne nous trompons, une feuille nationale allemande, la *Post*, de Strasbourg, a cité récemment ce fait que des voyageurs français qui voulaient entrer en Alsace-Lorraine ont été traités exactement de la même manière que ce voyageur allemand. Nous avons la triste gloire d'avoir érigé en système l'expulsion ou l'exclusion des gens qui appartiennent à des nationalités étrangères, et de l'avoir célébré comme une conquête de notre sentiment national exalté; or, quiconque a vanté ce système quand il était appliqué par des Allemands a perdu le droit de le blâmer quand il est appliqué par d'autres."

La surveillance à la frontière des agents secrets de la "Librairie populaire de Zurich" avait été confiée, jusqu'à présent, aux douaniers badois; dans beaucoup de cas, ces employés ont réussi à saisir de grandes caisses remplies de livres, tandis qu'ils ont rarement pu empêcher l'introduction du *Democrate socialiste*, que les socialistes, au nombre de cinq, transportaient généralement le dimanche après-midi de l'autre côté de la frontière.

Italie.

La Chambre des députés a discuté, le 17 mai, le budget du ministère des finances.

Au cours de la discussion, M. Seismit-Doda a dit que le gouvernement a distribué aux banques nationales de Rome, de Toscane et de Sicile, afin de remédier à la crise du bâtiment, 23 millions effectifs en piastres bourboniennes. Il demande s'il est vrai que le gouvernement français, se prévalant des clauses de l'union latine, refuse d'autoriser l'Italie à frapper une plus grande quantité d'écus en argent.

M. Magliani, ministre des finances, a répondu qu'il a des motifs de croire que la France va accorder l'autorisation de frapper ces piastres en écus de 5 francs.

M. Seismit-Doda ne croit pas que la France et les autres Etats de l'union latine accordent leur consentement.

M. Luzzatti, président de la commission du budget, ne croit pas que les Etats de l'Union puissent raisonnablement s'opposer à la demande de l'Italie; il faudra naturellement régler l'opération par une loi.

M. Prinetti a invité la Chambre à étudier, s'il est possible, le moyen d'empêcher la spéculation pareille à celle qui s'est exercée, les mois derniers, sur les coupures d'argent.

M. Magliani a déclaré qu'il a donné déjà des instructions précises et qu'il a entamé des négociations avec les pays de l'Union pour obvier aux inconvénients des derniers mois.

M. Luzzatti a dit que la plupart des inconvénients constatés disparaîtraient, si on excluait de l'union les coupures d'argent. Il croit qu'aucun des Etats ne pourrait s'opposer à une modification en ce sens qui serait apportée à la convention.

Le budget du ministère des finances a été approuvé par 117 voix contre 48.

On télégraphie, de Rome, 17 mai, à l'agence Havas :

"Il est à remarquer que, parlant dernièrement à la commission "provvedimenti finanziari", M. Crispi a insisté sur la mauvaise situation de l'agriculture italienne, qui a encore empiré par la rupture du traité de commerce franco-italien.

"Cependant, malgré le désir du gouvernement d'arriver à une solution, tout espoir d'entente ultérieure semble être considéré comme définitivement perdu.

"Peut-être pourra-t-on s'accorder partiellement et temporairement sur une sorte de *modus vivendi*, consenti pour deux ou trois ans, et portant quelques concessions réciproques.

"Les négociations qui continuent aujourd'hui, sans qu'un résultat général paraisse possible, semblent avoir en vue ce résultat."

UNE COMMUNICATION CONFIDENTIELLE.—PLAN DE PARTAGE DE LA FRANCE ENTRE L'ALLEMAGNE ET L'ITALIE.—Le correspondant parisien de la *Gazette de Moscou* affirme que, lors de l'affaire Schnæblé, quand il était encore question d'un conflit franco-allemand, le gouvernement français reçut la communication confidentielle du plan de partage de la France entre l'Allemagne et l'Italie.

Voici les principaux passages de ce partage où, évidemment, on escomptait, d'avance, la victoire des deux alliés :

"L'Allemagne, rassasiée de l'annexion précédente, se contenterait d'arrondir ses frontières du côté de la Lorraine; par contre, elle imposerait à la France une contribution de 20 milliards qui devraient être payés en vingt ans.

"Tout ce temps, la France serait réduite ou niveau d'un Etat vassal. Mais, afin d'asservir la France à jamais, M. de Bismarck aurait fait ses alliés de tous les Etats environnant la France.

"L'Italie recevait la Corse, la Tunisie et le département de Constantine. En ce qui concerne Nice et la Savoie, le roi Humbert refusait de les reprendre, car ces provinces ont été cédées à la France par son père, de son plein gré.

"La Belgique obtenait une partie du département du Nord.

"La Suisse recevait le département de la Haute-Savoie, et l'Espagne le Roussillon."

STAGG.—Décédé, vendredi, 1er juin 1888, à 8 heures a. m., JOHN P. STAGG, âgé de 54 ans, natif de New York, et résident de la Nlle-Orléans depuis 33 ans; durant une grande partie de ce temps il était attaché aux différents journaux de cette ville. Les amis de la famille sont respectueusement invités à assister au service funèbre qui aura lieu samedi après-midi à 2 heures, à sa dernière résidence, 455 rue Baronne, d'où les restes seront transportés par le Louisville et Nashville railroad pour être enterrés dans le cimetière Greenwood, Brooklyn, N. Y.

Les journaux de New York, Brooklyn et Bridgeport sont priés de reproduire cet avis.

HYDE—Décédé, vendredi matin à quatre heures et quart, PIERRE ALARD HYDE, âgé de 38 ans. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux des familles Sougeron et Layton sont respectueusement invités à assister aux funérailles, qui auront lieu, ce matin, (samedi 2 juin) à dix heures, à l'Eglise de Notre Dame de Bon Secours, rue Jackson.

Décédé le 1er juin à 4 1½ heures du matin, NICHOLAS BROUSSARD, âgé de 37 1½ ans. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu ce matin, 2 juin, à 10 heures, de la résidence de Mme J. Picard, No 227 rue Bourbon, près St-Philippe.

ERNEST C. VILLERE,
15 rue Carondelet,

Importateur et marchand de Vins fins, Comestibles de fantaisie, Vins rouges et blancs en caisses et en barriques, Cognacs, Sherries, Vins de Porto, Rums, Gins, Vins de la Californie, Cordiaux, etc., Champagnes de Delbeck & Cie., Whiskies célèbres de Cahn, Belt & Cie.
10 déc—1an

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands,—Nlle-Orléans 1er juin 1888.—A l'élection annuelle pour directeurs de la Compagnie, tenue le 2 avril dernier, les personnes dont les noms suivent ont été désignées par le scrutin pour composer le Conseil pendant l'année courante :

Directeurs.

D. A. CHAFFRAIX,
ARISTIDE HOPKINS,
JOS. A. SHAKSPEARE,
JNO. B. LALLANDE,
M. W. SMITH,
PAUL FOURCHY,
W. H. BOFFINGER,
D. FATJO,
PAUL CAPDEVIELLE,
ALDEN McLELLAN,
U. BASSETTI.

Et à une élection du Conseil de Direction tenue le 14 mai, M. Paul Fourchy a été réélu président et M. Jules Montreuil élu secrétaire, en remplacement de M. Geo. W. Nott, démissionnaire.

JULES MONTREUIL, Secrétaire.
2 juin—3f

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands No 104 rue du Canal—Nlle-Orléans, 1er juin 1888—Un dividende intérêt de 2 1½ 0/0 sur le fonds capital de cette Compagnie sera payé aux actionnaires, sur demande, à partir de lundi quatre de ce mois.

JULES MONTREUIL, Secrétaire.
2 juin—3f

AVIS!

LE GRAND TIRAGE TRIMESTRIEL,
CLASSE F,
—DE LA—
Loterie de l'Etat de la Louisiane,
—Aura lieu—
MARDI, 12 JUIN 1888,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE
Sous la direction des Généraux
G. T. BEAUREGARD et J. A. EARLY.
Le tirage commencera à 11 heures du matin.
GROS LOT $300,000
Billets entiers............$20
Coupons en proportion.
2 juin—

BÉQUILLES.
BAS ÉLASTIQUES.
Soutiens abdominaux, Bandages herniaires, Fus-pensoires, appuis pour les épaules, etc, dans tous les genres et dans tous les prix.
A. McDERMOTT,
200 St Charles, entre Julie et St-Joseph.
31 mai—1 an

Factors & Traders Ins., Co., en liquidation et Ed. A. Palfrey, agent d'assurance, ont transféré leurs bureaux au No 12 rue Carondelet entre les rues Canal et Commune.
1er juin—1 sem

L'UNION FRANÇAISE.
—AVIS.—

Messieurs les Sociétaires sont prévenus que, conformément à la Constitution, l'Assemblée Générale semestrielle aura lieu DIMANCHE, 3 juin, au local de la Société. La séance sera ouverte à MIDI précis. Tous les membres, actifs ou honoraires, sont instamment priés d'y assister.

FRANÇOIS TUJAGUE, Président.
P. BOSSONNEY, Secrétaire. 1erjuin—3f

Dairymen's Cooperative and Mutual Aid Association.

Cette Société célébrera le 9me anniversaire de sa fondation le DIMANCHE, 3 juin, par une parade générale suivie d'un banquet, qui aura lieu à 6 heures du soir, à la salle de l'Etoile Polaire, coin Remparts et Kerlerec. MM. les invités, les officiers et les sociétaires, munis de leurs insignes, sont notifiés d'être exacts au rendez-vous au local de la Société, coin Poydras et Dryades, à 4 heures et demie, pour se former en colonne sous les ordres du Grand Marshal.

On fera l'appel au départ.
Par ordre du Président,
P. PUISSÉGUR.
Le Secrétaire, P. CAZALOT.
31 mai—4f

Nouvelle-Orléans, 12 mai, 1888.

Le Dr. H. Bayon, Sr., médecin de la Faculté de Paris, informe respectueusement le public qu'il se tient à sa disposition jour et nuit, et qu'il n'a jamais cessé d'exercer sa profession comme certaines personnes ont bien voulu l'insinuer.

Résidence et office, 125 rue Bourbon; heure de consultation, 9 à 10 a. m. Dr. H Bayon, Jr ; même office—Consultations, 2 à 4 p. m.
1s mai—1m

LE DOCTEUR JUST TOUATRE, de la Faculté de Médecine de Paris, ayant pris charge de l'office du docteur J. Bordé, pendant sa dernière maladie, continuera ses consultations tous les jours de 2 heures à 4 heures, au No 141 rue Canal, coin Bourbon. Le docteur Touatre ne s'absentera pas durant l'été.

Résidence, 163 rue des Ursulines, entre Remparts et St Claude.
10 mai—1m

C. LAZARD & Cie.,
LES ANCIENS ET POPULAIRES
Marchands de Vêtements Confectionnés,
D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX.
29, 31, et 33 rue du Canal, coin North Peters, Nlle-Orléans, Lne.
24 oct—87 1 an—dim mar jeu sam.

PIANOS MATHUSHEK
—CHEZ—
PHILIP WERLEIN,
135 RUE CANAL, N. O., Lne.
LA MEILLEURE MAISON AU PRIX RÉDUIT DU SUD.
PIANOS [piano] ORGUES
Les célèbres et magnifiques Pianos Mathushek qui ne peuvent être obtenus que chez moi. Soyez bien sûr de venir ici avant d'aller ailleurs. 18 déc—

$1.00 LA PAIRE!
Bottes à boutons pour petits garçons :
$1.00 LA PAIRE!
Escarpins garnis en vernis, pour dames:
$1.00 LA PAIRE.
Bottines fines en prunelle, pour dames:
$1.00 LA PAIRE.
Bottes à boutons en chèvreau, pour fillettes;
$1.00 LA PAIRE.
Pour clore plusieurs consignations, avant la prise de l'inventaire, plusieurs lots de CHAUSSURES à
—A—
L'ÉTOILE ROUGE,
25, 50 et 75 cts.
Coin Canal et Passage de la Bourse, Nlle-Orléans, Lne.
3 mars—6 m—sam dim jeu

D. MERCIER'S SONS
Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales
Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux ilets de la rue du Canal, 2me district.
1er nov 87—mar jeu dim—

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
LA PLUS GRANDE COMPAGNIE DU MONDE CONTRE L'INCENDIE
Plus de $40,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290.
—DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS—
NEWTON BUCKNER, Chairman; RODOLPHE WOESTE, A. DELVAILLE, JNO. W. LABOUISSE.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
12 nov. '87—1an

PHAETONS AND SURREYS
The Popular Styles of the Day.
R. P. RANDALL'S REPOSITORY,
54 and 56 BARONNE.
1er mai—3m

PIANOS
—DE—
PLEYEL
—CHEZ—
Louis Grunewald,
18 rue Baronne et 127 rue du Canal

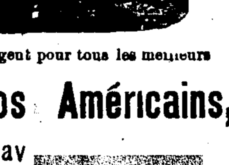

Seul agent pour tous les meilleurs
Pianos Américains,
Steinway
Sohmer,
Knabe.
Behr
Shoninger, Fischer et Pease,
Au plus bas prix, au comptant, ou payables en Versements mensuels tres faciles.
MUSIQUE
de tous les principaux éditeurs, ainsi que les dernières publications.
S'adresser au magasin de musique d
LOUIS GRUNEWALD,
NLLE-ORLÉANS.
1er oct87—1an

HOTEL DE L'EUROPE
A BILOXI,
M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés. L'hôtel sera ouvert jusqu'au 15 octobre. 28 av—3m

DENTISTES.
Extraction de dents sans douleur.
Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.
G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.
Bureau, 110 rue du Canal.
Entre St-Charles et Camp.
Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
25 août—

C. E. KELLS & M. VIET.
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

MONTRES,
BIJOUTERIE,
PINCE-NEZ ET LUNETTES,
E. A. TYLER'S SON,
Magasin transféré à
98 RUE DU CANAL.
8 av—3m

TO-KALON.
AVIS AUX FAMILLES.
VINS supérieurs de Californie, que l'on trouvera toujours chez M. Forget, 149 rue Royale; surtout le célèbre vin de M. Crabb. Dîners à son restaurant, 40 rue Dauphine, 50 sous avec une demi-bouteille vin ordinaire; pour 5 cents de plus on a une demi-bouteille du fameux To-Kalon. 17 fév 88—1anPP.

Nouvelle-Orléans, 19 mai 1888.

Bureau de la Brewing Co.,—Coin Jackson et Tchoupitoulas, Nouvelle Orléans, Lne.—A une assemblée du Board de Directeur tenue le 8 mai 1888, un dividende de 10 pour cent par action a été déclaré payable à partir du 25 mai prochain.

H. ENGELHARDT, Secrétaire.
19 mai—1 sem.

Liste des lettres étrangères restant à la poste de la Nlle Orléans pendant la semaine écoulée le 29 mai 1888.

LISTE DE DAMES.

Bonnet, Mme; De Lesseps, Levâtte, Mlle; Dubois, Quesnet, Vve Mme

LISTE DES HOMMES.

Aubary, M; Joseph Alexis Leroy; Stephen A, aux soins de Maurice Grau.

G. W. NOTT, Maître de Poste.

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest.
97 RUE DECATUR.

ELKIN & CO.,
100......Rue du Canal......100
Nouveau Stock
TAPIS
Moquettes, Velours, Brussels, Ingrain
Aux plus bas prix.
RIDEAUX
Des derniers modèles et des genres les plus nouveaux en Crête, Colbert, Suisse et Nottingham.
Portières Turcoman et de Vienne, Corticine, Toile Cirée Linoleum.
Assortiment complet de Tapisserie d'Etoffes pour Rideaux.
23 sept—

Crescent Insurance Company,
67 et 69, rue du Camp,
NOUVELLE-ORLEANS.
Organisée comme compagnie mutuelle en 184—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1860.
CAPITAL EN ARGENT...$400,000
A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.
Polices d'assurances annuelles et à échéance fixées de gré à gré, remises contre des risques d'incendie.
W. R. LYMAN....................Président
J. H. OGLESBY..............Vice-Président
CHAS. E. RICE................Secrétaire
Directeurs :
Joseph Bowling, Chas M. Whitney,
Geo. W. Sentell, J. H. Oglesby,
U. Marinoni, W. R. Lyman,
J. J. Reiss, Charles H. Dolsen,
Lucien Delery, S. C. Coulon,
R. F. W. Bachman, Charles Newman
Joseph Kohn, M. Gillis,
James T. Redd, Chas. A. Rice
D. R. Calder.
Voir nos agents dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas.
10 jui 87—1an

DATE DE FONDATION, 1805
COMPAGNIE D'ASSURANCES
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.
New Orleans Insurance Company of New Orleans.
Etablie en 1805.
BUREAUX : 3 rue Carondelet entre Canal et Commune.
Capital - $500,000
J. TUYES, Président
A. SCHREIBER, Vice Président,
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.
Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.
DIRECTEURS :
CHAS. T. DUGAZON, EDWD. J. BOBET,
PIERRE POUTZ, H. GALLY
D. FATJO, A. SCHREIBER,
CHAS. E. SCHMIDT, THEO. BRIERRE,
JULES TUYES, H. LAROUSSINI,
GUS. PITOT. J. W. HINCKS.
24 fév '88—1an.

Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands de la Nouvelle-Orléans,

No 104 RUE DU CANAL.

Trente-deuxième Etat de Situation Annuel.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant :

Primes reçues durant l'année expirant mai 1887, y compris les primes non acquises de la précédente année—

Primes sur les risques d'incendie..		$185,875 30
Primes sur les risques de mer......		6,577 07
Primes sur les risques de rivières .		4,703 65
Total des primes.......		$197,156 02
Moins les primes non échues..		54,874 00
Primes nettes acquises à la date du 31 mai 1887..........		$142,282 02
Pertes payées—		
Sur risques d'incendie.......	$50,845 05	
Sur risques maritimes.......	3,078 44	
Sur risques de rivières.......	1,523 90	
Taxes et dépenses, moins l'intérêt....	3,355 98	
Réassurances et primes remboursées....	19,627 13	77,930 54
Profits......................		$64,351 48
Moins 7½ 0/0 dividends payé..$45,000		
Réserve pour les réclamations non ajustées...	15,000	60,000 00
En plus.................		4,351 48

La Compagnie a l'actif suivant :

Immeuble..........................	$252,327 06
Actions de Banques, de Compagnies de Chemins de fer et autres........	56,736 77
Billets garantis par hypothèques et nantissements..............	104,939 95
Billets recevoir..........	54,724 51
Primes en voie de recouvrement......	22,572 97
Action de la compagnie du chantier "Dry Dock" de Vallette.........	11,362 50
Jugements sur les billets hypothécaires..............	4,935 00
Comptant en caisse..............	35,772 25
	$542,771 01

L'exposé qui précède est une copie juste, vraie et exacte des livres de la Compagnie.

G. W. NOTT, Secrétaire. P FOURCHY, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Fait et signé pardevant moi e 13me jour du mois de juin 1887.

N. B. TRIST, Notaire.

DIRECTEURS :

D. A. Chaffraix, Jos A. Shakspeare,
M. W. Smith, W. H. Bofinger,
Paul Capdevielle, Jno B. Lallande,
Aristide Hopkins, D. Fatjo,
Paul Fourchy, U. Bassetti,
Alden McLellan.

Avis.

LES soussignés ont ce jour formé une association dans le but de faire, comme marchands commissionnaires, des affaires de coton et de sucre, au No 57 de la rue Carondelet, Nouvelle-Orléans, à l'ancien emplacement de P. G. Gilbert. Ils ont pris la suite des affaires de ce dernier dont ils assument le passif. La nouvelle raison sociale sera connue sous le nom de LATOUR & CIE.

VICTOR LATOUR.
ARMAND M. DELAVALLADE.
30 mai—7 f

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 1er JUIN—CLASSE No 231
Tirage de 4 heures P. M.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
39	60	65	37	13	44	41	19	40	91	16	—	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public chaque jour dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature, ce 1er juin 1888.—A 4 heures P. M.

J. & A. BOURSEAU
W. P. PINCKARD.
D. A. WILSON.
Commissaires.

☞ Les listes de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

AMUSEMENTS.

Réouverture de la Saison.
La maison bien connue sous le nom de Washington Hotel, à Milneburg.
Pour les bains de famille, il n'y a pas de meilleur endroit. Son établissement de bain vient d'être remis à neuf pour l'occasion.
JOHN TRISCONI.
1er juin—1 m

Théâtre Faranta.
Commençant Samedi soir, 26 mai.
Oh, Look at This!
LE SEUL LIEU D'AMUSEMENT OUVERT EN CETTE VILLE.
Engagement spécial des fameux
CALIFORNIA MINSTRELS
—AND—
ELECTRIC BRASS BAND.
Première partie nouvelle et originale. Tout est nouveau, brillant et intéressant.
Prix d'entrée habituel. 27 mai—8f

TRADERS BANK
AU COIN DES RUES
DECATUR ET DOUANE.
CAPITAL - $100,000
HENRY MASPERO................Président
D. FATJO......................Vice-Président
J. E. TOURNÉ.....................Caissier
Dépôts reçus et intérêts qu'ils accusent.
20 mai—6 mois

NOUVEAU STOCK
PERSIENNES
Nouvellement reçues.
A. Brousseau Fils.
23 et 25 rue de Chartres.
TAPIS
Anglais et Américains aux plus bas prix.
CORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.
Rideaux
Suisses, Nottingham Madras Turcoman
RIDEAUX PORTIERES ET TRINGLES.
NATTES DE CHINE
De toutes sortes et des dernières nuances.
Le plus bel assortiment de Tapisserie et d'Etoffes pour Rideaux
6 oct—1 an

LA QUARANTAINE.

Proclamation Annuelle.

DÉPARTEMENT EXECUTIF,
Etat de la Louisiane.

Attendu que le 29 mars, A. D. 1888, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, a requis l'Exécutif de cet Etat à émettre sa Proclamation de Quarantaine, et lui en a indiqué les règlements.

Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages, passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipages, passagers et bagages, arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPI, et venant de ports américains intertropicaux ou des Antilles, seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les règlements suivants :

PREMIÈRE CLASSE.—Navires arrivant de ports non infectés.

SECONDE CLASSE.—Navires venant de ports supposés infectés.

TROISIÈME CLASSE—Navires venant de ports que l'on sait infectés

QUATRIÈME CLASSE—Navires qui, de quelque port qu'ils viennent, sont infectés; c'est-à-dire navires qui ont à leur bord la fièvre jaune, choléra ou quelque autre maladie infectieuse ou contagieuse, au moment de leur arrivée, ou ont eu ces maladies à leur bord pendant la traversée.

Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime nécessaire à la station quarantenaire supérieure, sans autre détention du navire ou du personnel autre que celle nécessaire pour placer ces navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires faisant le commerce des fruits tropicaux et venant de ports non infectés et dont la condition sanitaire est satisfaisante, pourront, après inspection, franchir la quarantaine, sujets néanmoins aux mesures sanitaires auxquelles le Bureau de Santé jugera convenable de les soumettre.

Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis comme ceux de la première classe à la sanitation maritime, avec détention de précaution de CINQ (5) JOURS PLEINS, à partir de l'heure de leur arrivée à la Quarantaine.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantenaire inférieure pour y être soumis à la désinfection et y être détenus, navires et personnel, le nombre de jours que fixera le Bureau de Santé.

La détention de cinq jours ordonnée ci-dessus s'appliquera à tous les ports du Golfe du Mexique et de la mer des Caraïbes, mais non aux navires venant de ports au Sud de l'Equateur dont la période de détention sera de TROIS (3) JOURS.

Tous navires venant de la Méditerranée ou d'autres ports, connus pour être infectés de choléra ou soupçonnés de l'être, ou qui peuvent le devenir plus tard, seront soumis à la sanitation maritime et telle détention que pourra fixer le Bureau de Santé

Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés, appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci dessus, ne pourront pas passer les Rigolets ou les stations de quarantaine de l'Atchafalaya, ou toute autre station de quarantaine de l'Etat qui pourra être établie plus tard, sans avoir subi une période de détention de QUARANTE (40) JOURS, ainsi qu'une complète désinfection.

Conformément à la loi, et d'après la suggestion du dit Bureau de Santé, moi, SAMUEL D. McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, je publie ma proclamation ordonnant que la quarantaine simplement pour l'inspection et la désinfection des navires, soit mise en vigueur à partir du VINGT-NEUVIÈME JOUR D'AVRIL 1888, jusqu'au 1er JUIN 1888, à moins que le Bureau de Santé de l'Etat ne suggère qu'il en soit autrement. A partir de cette date, tous navires partant sous le coup de la quarantaine seront détenus ainsi qu'il est pourvu plus loin.

Les officiers de la quarantaine, aux différentes stations de l'Etat, seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des règlements ci-dessus, et le Bureau de Santé de la Nouvelle-Orléans sera tenu de procéder énergiquement contre toute violation des dits règlements et des lois quarantenaires de l'Etat.

{ SCEAU } En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et y fait joindre le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton Rouge, ce 4me jour d'avril, de l'an de N.-S. mil huit cent quatre-vingt huit.

S. D McENERY.
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour le Gouverneur :
OSCAR ARROYO. Secrétaire d'Etat.

Suggestions particulières
—AUX—
Propriétaires, Agents, Capitaines et Passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires, les suggestions suivantes dans le but de faciliter la mise à exécution des règlements de la Quarantaine et de réduire autant que possible la période de détention :

1. Les navires devront être dépouillés, autant que possible, pendant la saison de la Quarantaine, de toutes tentures de laine, de tous sofas, tapis, rideaux et autres matériaux de même nature. Les matelas en crin ou en mousse devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en acier.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

3. Les capitaines, agents et agents consulaires de navires sont instamment requis d'exiger des passagers arrivant de ports quarantenaires qu'ils se départent autant que possible des objets capables de s'endommager par l'eau en cas de manifestation d'une maladie pestilentielle à bord pendant la désinfection. Ces passagers sont surtout requis de ne pas avoir dans leurs effets des soieries, dentelles, velours et autres articles d'une texture délicate car ils auraient à courir tous les risques de l'avarie.

4. Les navires mouillés dans les ports où sévit la fièvre jaune devront s'ancrer, si c'est possible, loin du rivage, et ne pas permettre à l'équipage de débarquer, surtout la nuit.

5. La cargaison doit, autant que faire se pourra, être arrimée de manière à rendre l'accès des pompes possible et à permettre aux employés de la quarantaine de pomper l'eau de la cale et de nettoyer celle-ci.

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et introduire, autant que possible, l'air dans toutes les parties du navire. On peut se procurer les désinfectants les plus efficaces ainsi que les instructions nécessaires pour s'en servir, en s'adressant au Bureau de Santé ou à un de ses employés.

7. Les navires portant des cargaisons de fruits doivent surtout être tenus en parfait état de propreté, pour éviter toute détention à la Station de la Quarantaine. Les capitaines de navires doivent, avant d'arriver, faire pomper soigneusement l'eau de la cale et nettoyer parfaitement celle-ci, placer enfin leurs bâtiments dans des conditions sanitaires telles que la période de détention à la Quarantaine puisse être réduite autant que possible.

8. Tout navire observant les prescriptions précédentes scrupuleusement avec indulgence à la Station de Quarantaine, et seront remplis en conditions favorables pour être admis dans une large mesure à la période de détention due aux faits de dépositaires, etc.

7 cent—